**Veille sur le numérique et les start-ups**

**Irlande - Royaume-Uni**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **N° 02 mai 2018** |
| © DG Trésor |
| *Sommaire :***TIC/NUMERIQUE :** **1/ Irlande :*** Facebook souhaite modifier les conditions de service de 1,5Md de ses utilisateurs non-européens afin de les exclure du champ du RGPD
* L’Irlande s’oppose à la taxe numérique
* Financement de 500 M€ de la BEI pour le National Broadband Plan
* L’investissement dans le développement des data centres atteindra 9 Mds€ en 2021
* L’Irlande contrôlera l’utilisation des données de Facebook par les applications tierces

 **2/ Royaume-Uni :*** Mark Zuckerberg refuse de se présenter à une audition parlementaire britannique
* E-commerce : la fraude en ligne aurait coûté 1,5Md£ au Royaume-Uni en 2017
* HSBC utilise l’intelligence artificielle pour identifier, blanchiment, fraude et financement du terrorisme

**START-UPS :** **1/ Irlande :** * Une start-up irlandaise développe le un système de cyber sécurité abordable
* La promotion des femmes entrepreneurs

 **2/ Royaume-Uni :*** Le financement par la Silicon Valley des start-ups britanniques atteint un nouveau record
* Une technologie de reconnaissance faciale au Royaume-Uni pourrait participer à la résolution du problème de la frontière irlandaise dans le contexte du Brexit
 |

|  |
| --- |
| **TIC/NUMERIQUE**  |

**1/ Irlande :**

**Facebook souhaite modifier les conditions de service de 1,5Md de ses utilisateurs non-européens afin de les exclure du champ du RGPD**

Les utilisateurs de Facebook hors des États-Unis et du Canada sont régis par des conditions de services accordés par le siège international de la société en Irlande. A compter de mai 2018, Facebook prévoit de différencier les conditions de service entre les utilisateurs européens et ceux d’Afrique, d’Asie et d’Amérique latine. Ces derniers, qui représentent 1,5 milliard de personnes, ne seront en effet pas couverts par le règlement général sur la protection des données (*RGPD*) de l’UE. Facebook entend ainsi réduire son exposition au *RGPD* (qui permet aux régulateurs européens de sanctionner les entreprises pour la collecte ou l’utilisation de données personnelles sans le consentement exprès des utilisateurs), et notamment aux amendes prévues par le règlement, celles-ci pouvant aller jusqu’à 4% du revenu annuel global. En 2008, Facebook a créé sa filiale irlandaise afin de profiter de la fiscalité attractive du pays pour y rapatrier les revenus de certains annonceurs (hors Amérique du Nord). Facebook a déclaré que le dernier changement n’aurait pas d’implications fiscales. Il aurait seulement pour conséquence que les 1,5 milliard d’utilisateurs non-européens ne pourront pas porter plainte auprès du commissaire irlandais à la protection des données ou devant les tribunaux irlandais : ils seront régis par les lois américaines, plus indulgentes sur la protection des données personnelles.

**L’Irlande s’oppose à la taxe numérique**

Le Taoiseach (*Premier Ministre*), M. Leo Varadkar a réaffirmé l’opposition de l’Irlande à la proposition de la Commission Européenne d’instauration d’une taxe sur le chiffre d’affaires de 3% pour les entreprises du numérique. Pour l’Irlande, l’introduction d’une telle taxe se traduirait par une diminution des recettes fiscales de 1,5 Md€ à 2 Mds€. L’Irlande estime nécessaire que l’UE attende les propositions de l’OCDE en la matière avant d’agir, jugeant que seule une action coordonnée au niveau international pourra être efficace. De plus, le Taoiseach a souligné que le projet de la Commission pourrait désavantager les « petits » États membres.

**Financement de 500 M€ de la BEI pour le National Broadband Plan**

Le National Broadband Plan (qui vise à équiper l’ensemble du territoire irlandais d’un accès Internet d’au moins 30 Mbits/seconde d’ici 2020 et à réduire ainsi la « fracture numérique » entre zones urbaines et zones rurales) a connu bien des péripéties ces derniers mois (retrait de deux des trois participants à l’appel d’offre, réduction du nombre de prises à installer -540 000 actuellement contre 800 000 initialement). Une perspective s’ouvre néanmoins puisque l’Irlande vient d’obtenir un financement de la BEI (Banque européenne d’investissement) à hauteur de 500 M€. Ce montant pourrait être complété par 275 M€ de fonds publics. Ce soutien de la BEI est perçu par le ministre irlandais des communications, Denis Naughten, comme une motion de confiance en faveur de la mise en œuvre du plan. Le contrat devrait être conclu en septembre 2018 avec le consortium entre Enet (opérateur d’infrastructures de réseau de fibres optiques) et SSE (le deuxième plus grand fournisseur d’énergie en Irlande).

**L’investissement dans le développement des data centres atteindra 9 Mds€ en 2021**

Un rapport publié par Host in Ireland (une initiative dirigée par l’industrie et conçue pour sensibiliser les autorités sur la situation de l’Irlande en tant que lieu privilégié de l’« hybrid cloud ») estime qu’en 2018, 1,1 Md€ seront investis dans le développement des *data centres* en Irlande, portant le montant d’investissement cumulé à 5,7 milliards d'euros. L’Irlande compte désormais 46 *data centres*. La construction de nouveaux centres est prévue autour de Dublin et de Cork, la seconde ville du pays. Le rapport conclut en estimant que 9 Mds€ pourraient être investis dans le développement de *data centres* d’ici 2021.

**L’Irlande contrôlera l’utilisation des données de Facebook par les applications tierces**

La commissaire à la protection des données irlandaise, Mme Helen Dixon, a entamé une procédure de surveillance par Facebook des applications tierces qui utilisent les données du réseau social. En effet, le régulateur irlandais est chargé du contrôle de Facebook et des données qu’il enregistre et utilise à des fins commerciales. Mme Dixon entend donner aux utilisateurs des conseils sur la façon dont ils peuvent déterminer pourquoi ils reçoivent certaines publicités et publications, comment ils peuvent désactiver la réception de publications provenant de ces sources et comment modifier leurs préférences pour contrôler les types d’annonces qu’ils reçoivent, notamment celles à contenu politique. Cette action s’inscrit dans le contexte des révélations sur le rôle des media sociaux dans l’élection de Donald Trump.

**2/ Royaume-Uni**

**Mark Zuckerberg refuse de se présenter à une audition parlementaire britannique**

Dans l’oeil du cyclone depuis la révélation des liens entre Facebook et Cambridge Analytica, qui est accusé de s’être servi des données privées de 50 millions d’usagers sans leur autorisation préalable, Mark Zuckerberg a été appelé à venir témoigner au parlement britannique. Damian Collins, président du comité du DCMS à la House of Commons, qui accuse depuis plusieurs mois Facebook de ne pas assez coopérer pour déterminer l’impact des fake news dans le résultat du vote du Brexit, est derrière cette initiative. Le CEO de Facebook a fait savoir qu’il ne souhaitait pas s’y rendre mais que deux de ses responsables techniques seraient plus à même de donner des explications sur le sujet. Le parlementaire britannique a réitéré sa demande, suggérant que Mark Zuckerberg participe via vidéo-conférence.

**E-Commerce : la fraude en ligne aurait coûté 1,5 Md£ au Royaume-Uni en 2017**

Ce chiffre révélé par le National Audit Office a déclenché une gronde au sein du Parlement qui a accusé le Trésor britannique (HMRC) de « ne pas prendre la question au sérieux ». Pour mieux lutter contre l’utilisation abusive des plateformes de e-commerce, le HMRC a présenté une nouvelle stratégie qui engage ces dernières à partager plus de données sur ses usagers. Le but est d’identifier si les sociétés qui vendent des biens sans s’acquitter de la TVA sont bel et bien basées au sein de l’UE. Selon les chiffres du HMRC, 60% de la fraude provient de Chine. Les deux géants américains eBay et Amazon ont d’ores et déjà accepté de collaborer avec les autorités britanniques qui se réservent le droit de publier une liste noire des plateformes à ne pas utiliser. Ce durcissement de position devrait permettre au Royaume-Uni de gagner 50 M£ de TVA supplémentaire par an d’ici 2020.

**HSBC utilise l’intelligence artificielle pour identifier blanchiment, fraude et financement du terrorisme**

HSBC, plus grande banque européenne, a prévu d’employer la technologie d’intelligence artificielle de la start-up britannique Quantexa pour passer au crible les données de ses clients et de leurs transactions, qui mises en comparaison avec d’autres données publiques (ex. relations, numéros de téléphone, adresses, nouvelles de journaux et informations mises sur internet), permettront d’identifier les activités douteuses. Les banques au RU dépensent 5 Md£ pour lutter contre les crimes financiers selon la FCA (sans compter les amendes pour non-conformité), et l’intelligence artificielle offrirait un moyen plus efficace et moins coûteux pour y faire face. Ce changement de stratégie au sein d’HSBC fait écho à d’autres partenariats récemment signés entre des banques britanniques et des start-ups technologiques pour lutter contre les crimes financiers, à l’instar de celui entre RBS et Vocalink.

|  |
| --- |
| **START-UPS**  |

**1/ Irlande :**

**Une start-up irlandaise développe un système de cyber sécurité abordable**

Un système de défense a été développé par la start-up irlandaise 4Securitas qui simplifie l’interception des attaques par des cyber-pirates. Le système, appelé *ACSIA*(Automated Cybersecurity Interactive Application), permet d’améliorer la cybersécurité à un coût abordable. C’est un système de défense interactif automatisé qui surveille et détecte les intrusions par des outils automatisés de piratage ou des techniques manuelles. Si une intrusion est détectée, le système crée une alerte et génère un rapport d’incident en temps réel.

**La promotion des femmes entrepreneurs**

Enterprise Ireland (agence gouvernementale chargée de soutenir les entreprises irlandaises à l’export) a mis en place un fonds spécifique de soutien à l’entreprenariat féminin, doté de 1 M€. Le but de ce fond, créé en 2012, est d’accélérer la croissance des start-ups dirigées par des femmes sous condition que ces entreprises aient le potentiel d’employer plus de 10 personnes et de générer 1 M€ de ventes à l’export dans les trois prochaines années. Plus du tiers des start-ups qui ont été soutenues par Enterprise Ireland en 2017 à travers le programme *High-Potentiel Start-UP* et le *Competitive Satrt Fund* étaient dirigés par des femmes, contre un dixième en 2012.

**2/ Royaume-Uni**

**Le financement par la Silicon Valley des start-ups britanniques atteint un nouveau record**

En 2017, les investisseurs de la Silicon Valley ont investi 1,1 Mds£ dans les start-ups britanniques. Les chiffres, révélés dans un rapport du cabinet d’avocats Pennington Manches, ont montré qu’en 2017, un tiers de tous les investissements au Royaume-Uni étaient effectués par des investisseurs nord-américains. Plus de la moitié des investisseurs interrogés dans le cadre du rapport ont déclaré que le vote en faveur du Brexit n’avait pas ralenti leur enthousiasme à investir au Royaume-Uni. Parmi les principales raisons d’investir au Royaume-Uni, ressortent les compétences présentes dans le pays, ainsi que la langue commune et des valorisations plus faibles en lien avec la valeur de la livre sterling.

**Une technologie de reconnaissance faciale au Royaume-Uni pourrait participer à la résolution du problème de la frontière irlandaise dans le contexte du Brexit**

Une start-up basée à Londres, Iproov, a entrepris des discussions avec le gouvernement britannique sur la manière dont elle pourrait aider à gérer les passages de frontière entre l’Irlande du Nord et la République d’Irlande après le départ du Royaume-Uni de l’UE. La technologie, déjà utilisée par les banques, telles *Rabobank* aux Pays-Bas et *DNB* en Norvège, ainsi que par l’agence fiscale du Royaume-Uni, peut être mise en œuvre via un téléphone mobile et des documents photographiques préexistants, tels que passeport ou photos de permis de conduire. Il fonctionne en utilisant un téléphone ou un autre appareil pour prendre une courte vidéo du visage d’une personne. Il analyse ensuite les données, en les comparant aux résultats attendus, pour vérifier l’identité de la personne. Contrairement à d’autres systèmes de reconnaissance faciale, le système d’Iproov est infalsifiable par quelqu’un qui présente une image numérique à la caméra. Il peut également utiliser des images photographiques d’une base de données existante La société a, par ailleurs, remporté un contrat avec le *Department of Homeland Security* des États-Unis pour construire un système utilisant cette technologie de reconnaissance faciale pour renforcer la sécurité et réduire les temps d’attente aux postes frontaliers.

|  |
| --- |
|  |
| **Copyright****Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique** **de Dublin (adresser les demandes à jillian.harpur****@ dgtresor.gouv.fr****).****Clause de non-responsabilité****Le Service Économique s’efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l’utilisation et de l’interprétation de l’information contenue dans cette publication.** |  | **Auteurs :** **Jillian HARPUR, Marion PARADISI-COULOUMA**, **Victoria JOHNSTON,** **Service Économique** **de Dublin (en collaboration avec le service économique régional de Londres)****Adresse :** **66 Fitzwilliam Lane** **Dublin2** **Ireland****Rédigé par :** **J.HARPUR, V. JOHNSTON, Revu par : Marion Paradisi-Coulouma****Version du 02/05/201****8** |